

Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Ré:
Mo:
be:



11085480

Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
d'Arton, le **26 MAI 2011**

Greffe

N° d'entreprise : 0414.427.253

Dénomination

(en entier) : **ROYALE ESPERANCE ROSSIGNOL**

(en abrégé) : **R.E. ROSSIGNOL**

Forme juridique : ssociation Sans But Lucratif

Siège : Rue du tram, 1, 6730 ROSSIGNOL

Objet de l'acte : **Démission d'administrateurs - Nomination d'administrateurs - Modification des statuts de l'ASBL**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2011

Nomination d'administrateurs

L'assemblée nomme à la fonction d'administrateur

Mme PECHEUR Ariane, Aide familiale, demeurant à Rossignol.

M. ADRIAENS Eric, employé, demeurant à Rossignol.

Démission d'administrateur :

L'assemblée accepte la démission de la fonction d'administrateur

M. PECHEUR Michel, pensionné, demeurant à Rossignol

Modifications des statuts

Article 3 :

Ajouter

« Sont membres effectifs :

3 – D'autres Associations membres effectifs sans toutefois dépassées le nombre de trois. Ces associations ne pourront désigner qu'au maximum deux représentants. »

Supprimer « Tout membre, pour être considéré comme membre effectif, devra obligatoirement désigner une carte d'affiliation conforme au modèle des cartes semblables délivrées par l'Union Belge. »

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/06/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

Article 16 : Délibération

Remplacer « Tous les membres ont droit de vote égal à l'assemblée générale » par « Tous les membres effectifs, à l'exception d'autres Associations membres effectifs disposent chacun de six voix, les représentants des autres associations membres effectifs disposent chacun de cinq voix »

Pour extrait conforme (Signé) LABRANCHE Philippe, GOFFIN Eric, Administrateurs

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/06/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature